



A Créteil, le 29-03-2010

## Communiqué de Sud éducation Créteil

### Revalorisation des salaires ou l'arbre qui cache la forêt !

Luc Chatel a annoncé dimanche 28 mars que 20 000 enseignants débutants (PE et certifié) vont bénéficier d'une revalorisation salariale de 159 euros en moyenne par mois (pour les agrégés 259 euros). A quoi s'ajoute pour 170 000 enseignants déjà en fonction, une augmentation de 660 euros net en moyenne par an pendant 7 ans. Cette mesure concerne moins d'un quart des enseignants du primaire et du secondaire.

Pour Sud éducation, les mesures annoncées par le ministre cachent la forêt des régressions et de la dégradation des conditions de travail qu'induit la réforme de la formation des enseignants.

Cette revalorisation ne consiste qu'en un saut d'échelon plus rapide en début de carrière. Elle sera largement annulée par la suppression de l'année de stage rémunérée. Les retraites seront amputées de 2 semestres de cotisations.

Luc Chatel a beau jeu d'indiquer que ces mesures coûteront 196 millions d'euros: en réalité la masterisation va permettre au gouvernement d'économiser 200 000 postes et 600 millions d'euros. Par ailleurs, du fait de l'entrée tardive dans le métier et le rallongement de la durée de cotisation, il deviendra impossible de partir en retraite avec une pension à taux plein.

Ce tour de passe-passe n'est pas sans rappeler le passage du statut d'instituteur à celui de professeur des écoles. Les instituteurs ont certes vu leur statut aligné sur celui de leurs collègues du secondaire et obtenu une revalorisation salariale. Mais ils ont perdu en échange :

- Deux années de stage rémunérées.
- Le droit à un logement de fonction ou à un logement social dans la commune d'affectation.
- Le droit au départ en retraite à 55 ans, repoussé à 60 ans pour les PE.

Au final, ils y ont donc beaucoup perdu !

Aujourd'hui, accepter la réforme de la formation dans les conditions du gouvernement (le « donnant-donnant » sarkozyste), c'est négocier des augmentations de salaire qui n'en sont pas contre les statuts. C'est donc négocier les conditions d'une régression sociale qui aboutira à une déréglementation de nos conditions de travail.

SUD EDUCATION CRETEIL revendique:

- Une augmentation de tous les salaires de 300 euros.
- La titularisation de tous les personnels non-titulaires, sans conditions.
- L'abrogation de la réforme de la formation des enseignants, dite « masterisation ».
- Le rétablissement de tous les postes supprimés, sauf celui de Xavier Darcos.